

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE DE "LES BOUDEUSES" DANS LE CADRE DU PROJET FAMILLE A ENERGIE POSITIVE

DGS - Développement durable  
P.Millet/AM  
N° 2017-D-389

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Les Boudeuses » passée entre l'association « Les Thérèses » située impasse Marcel Paul Zone Industrielle PAHIN 31170 Tournefeuille, les communautés de communes La Rochefoucauld et La Valette, et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha.

**Article 2** – Le contrat prévoit que 3 représentations du spectacle « La criée de rue verte » seront données :

- le vendredi 3 novembre 2017 à 18h : pour la communauté de communes La Valette,
- le samedi 4 novembre 2017 à 11h : pour la communauté de communes La Rochefoucauld,
- le samedi 4 novembre 2017 à 16h : pour GrandAngoulême.

**Article 3** – Chaque financeur devra s'acquitter directement à l'association « Les Thérèses » le coût du spectacle lui correspondant. GrandAngoulême versera la somme de 2 572 €.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 27 novembre 2017  
Publié ou notifié,  
Le 27 novembre 2017